

des partisans les plus dévoués de l'administration civique dont M. Parent était le chef.

L'honorable M. LOUGHEED : Dans le but d'établir son identité.

L'honorable M. LANDRY : Je n'ai jamais su que c'est porter une accusation que de dire qu'un homme est l'ami de M. Parent ?

L'honorable M. SCOTT : Est-ce poli de dire qu'un homme est un partisan ? Est-ce juste de porter une telle accusation contre un absent ?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : L'honorable sénateur demande seulement si le gouvernement sait qu'il est un partisan.

L'honorable M. LOUGHEED : Il n'y a pas d'objection à dire qu'il est un partisan dévoué.

L'honorable M. LANDRY : Je veux savoir si une objection est soulevée contre l'interpellation n° 2 ?

L'honorable M. SCOTT : Oui. L'honorable sénateur ne pose pas une question. Il déclare que M. Taschereau est un des partisans les plus dévoués de l'administration civique dont M. Parent était chef. Assurément il y a là une imputation. Il ne demande pas au gouvernement un renseignement.

L'honorable M. POWER : Je prétends que cet avis prête à la même objection que le précédent, bien qu'à un moindre degré. L'honorable sénateur a le droit de demander combien M. Taschereau a reçu sur les sommes provenant du Trésor du Canada. Il n'a pas le droit de parler des élections municipales et de parler de ce monsieur comme d'un partisan dévoué de M. Parent.

L'honorable M. LANDRY : May et Bourinot ne disent pas que l'interpellation devrait être rayée parce qu'elle est irrégulière, mais ils disent que le gouvernement peut refuser de répondre à ces questions.

L'honorable M. CHOQUETTE : On peut refuser aussi d'y répondre.

L'honorable M. LANDRY : Si le gouvernement peut refuser d'y répondre, c'est donc qu'elles peuvent être posées.

L'honorable M. SCOTT : J'ai refusé de répondre à la question du premier para-

Hon. M. SCOTT.

graphe, et non pas à celle du troisième inséré dans le cahier des avis. May dit distinctement qu'il est contraire à l'usage parlementaire de poser de pareilles questions, dans lesquelles l'on exprime l'opinion de quelqu'un qui ne fait pas partie de cette Chambre-ci.

L'honorable M. LANDRY : Je demande : Est-ce que le gouvernement sait si M. Edmond Taschereau, de Québec, notaire, a été pendant plusieurs années et jusqu'aux dernières élections municipales l'un des échevins de la cité de Québec ? Quelle imputation y a-t-il là ?

L'honorable M. SCOTT : Continuez à lire :

L'honorable M. LANDRY : Et si le gouvernement sait qu'il est un des partisans les plus dévoués de M. Parent ?

L'honorable M. SCOTT : L'honorable sénateur donne cela comme un fait.

L'honorable M. LANDRY : Non. J'ai pris la peine de rédiger ma motion de manière à ne pas exposer cela comme un fait. Dans la première question j'ai fait une assertion, mais, en rédigeant celle-ci, j'ai pris la peine d'éviter d'en faire une. Je demande simplement au gouvernement et je désire savoir s'il est prêt à me donner une réponse ?

L'honorable M. SCOTT : Je n'ai pas de réponse à donner. Le gouvernement a refusé de donner une réponse pour la raison que j'ai mentionnée.

L'honorable M. FERGUSON : Assurément la première question seule prête à objection.

L'honorable M. SCOTT : La question doit être prise dans son ensemble.

L'honorable M. LANDRY : Si l'honorable ministre refuse de répondre, cela règle la question.

L'honorable M. POWER : Le point d'ordre a été soulevé, et il doit être décidé.

L'honorable M. LANDRY : Mon interpellation comprend six paragraphes. Le gouvernement peut très bien dire qu'il refuse de répondre au premier paragraphe. Je désire savoir s'il refuse de répondre au deuxième.